



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 50189

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au logement et à la ville sur les résultats de l'application de l'article 55 de la loi SRU. En effet, depuis 3 ans, la mise en place des dispositions de la loi SRU dans les centaines de communes concernées a donné lieu à des controverses fondées sur une certaine stigmatisation de ces municipalités, dont le parc social est insuffisant. Il conviendrait donc d'établir un bilan du nombre de logements sociaux construits dans ces villes durant chacune de ces années. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser, département par département, le nombre de ces logements construits chaque année depuis 2001.

Texte de la réponse

Le code de la construction et de l'habitation prévoit que les communes concernées doivent, à la fin de chaque période triennale, établir un bilan de leurs réalisations, transmis au conseil régional de l'habitat, qui remplace à compter du 1er janvier 2005 le conseil départemental de l'habitat. Si les objectifs de réalisation n'ont pas été atteints, un constat de carence est engagé par le préfet qui invite la commune à présenter ses observations dans un délai de deux mois. Le préfet dispose d'un pouvoir d'appréciation sur les raisons de l'insuffisance de réalisation de logements sociaux. S'il l'estime nécessaire, il prononce la carence par arrêté motivé et après avis du conseil régional de l'habitat. Ce constat de carence a pour conséquence de majorer pour une période de 3 ans le prélèvement à un taux fixé par le préfet. Il autorise également le préfet à conclure une convention avec un organisme en vue de la réalisation de logements sociaux sur le territoire de la commune correspondant aux objectifs fixés par l'engagement triennal. Le premier bilan triennal est en cours et donnera lieu à la communication d'une circulaire aux préfets dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50189

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement et ville

Ministère attributaire : logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8595

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1741